

Une dangereuse pléthore

L'AN PASSÉ, le radical bernois Marc Suter avait pris le Conseil national par surprise et convaincu une mince majorité de taxer les énergies fossiles. Le produit de cette taxe devait servir à la promotion des énergies non renouvelables. Mais le Conseil des États, prévenu, n'avait pas suivi.

Au cours de la présente session, la Chambre du peuple a confirmé sa décision à une nette majorité. Et les chances de voir les sénateurs se rallier paraissent bonnes. Comment expliquer cette soudaine conversion écologique de députés d'habitude plus soucieux de la compétitivité des entreprises helvétiques?

Non, il n'y a pas eu de miracle. Au-delà des partis pris idéologiques, les intérêts matériels ont prévalu. La communauté de travail «Solar 91» a patiemment travaillé au corps les parlementaires bourgeois, leur faisant miroiter les subventions à venir. C'est ainsi que même des députés de l'UDC ont flanché en pensant à la mise en valeur des forêts ou au soutien aux installations éoliennes. Mais surtout les députés des cantons alpins ont fait pencher la balance, alléchés par la promesse d'une aide au renouvellement technique des usines hydro-électriques. Car la libéra-

lisation prochaine du marché de l'électricité risque de mettre en difficulté plus d'un producteur et de nuire à l'économie des cantons hydrauliques.

La récente décision du Conseil national paraît raisonnable, aussi bien d'un point de vue écologique qu'économique. Elle s'inscrit malheureusement dans une longue suite de projets qui tous visent à prélever une taxe sur l'énergie pour des motifs aussi variés que louables: taxe sur le CO² pour lutter contre le réchauffement de l'atmosphère, sur l'huile de chauffage, réforme fiscale écologique à l'horizon 2007 pour

financer les assurances sociales.

Abondance de biens nuit. Cette foison d'idées ne peut qu'effrayer le souverain et faciliter la tâche des opposants qui déjà s'empressent de calculer l'addition, fausse mais parlante pour l'opinion publique.

Pour que le succès enregistré devant le Conseil national ne soit pas éphémère, il

est urgent de mettre un peu d'ordre dans ce dossier, de fixer des priorités et d'établir un calendrier.

Sans quoi la fiscalité écologique risque fort d'être perçue comme un moyen détourné d'augmenter les impôts, et par là même de sombrer corps et biens.

JD

Au-delà des partis pris idéologiques, les intérêts matériels ont prévalu.

Même des députés de l'UDC ont flanché en pensant à la mise en valeur des forêts ou au soutien aux installations éoliennes

Le fédéralisme donne espoir :

Tarte à la crème ou signe annonciateur d'une profonde transformation?

Ce ne sont plus quelques milieux marginaux mais dorénavant les autorités elles-mêmes qui parlent de fiscalité écologique.

Un colloque organisé début juin par l'Université et le canton de Berne permet de faire le point.

IL Y AVAIT pas mal de sandales mais un seul short: si le public était largement motivé et acquis à la cause, il était aussi pragmatique et responsable. Quelque 250 personnes venues de toute la Suisse, principalement des administrations et des associations, relativement peu d'élus mais nombre de représentants de l'économie (consultants, entreprises actives dans le secteur écologique et grandes banques), ont été accueillies par la conseillère d'État Dori Schaer-Born, directrice des Travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne. Au menu: une synthèse des travaux en cours dans les Universités, au sein de l'administration fédérale et dans le canton de Berne, pionnier suisse dans ce domaine comme dans d'autres.

Incontournable écologie

À vrai dire, on ne discute plus tellement du principe mais des modalités. La cause est entendue: la fiscalité doit impérativement prendre en compte la dimension écologique. Parfaite illustration de l'approche popularisée par la notion de développement durable depuis le sommet de Rio, en 1992: les réflexions sur le caractère néfaste pour l'emploi d'une taxation ou de charges sociales reposant par trop sur le facteur travail ou le facteur capital (qui sont éminemment mobiles) rejoignent la préoccupation d'adapter l'instrument fiscal à la protection de l'environnement en taxant plutôt l'énergie, l'eau, le sol et les déchets. On parle ici de

double, voire de triple dividende: le premier, c'est l'amélioration de l'environnement; le deuxième, c'est l'amélioration de la compétitivité économique résultant d'une taxation plus incitative; et le troisième c'est l'amélioration pour l'emploi. Mais attention: une des études montre qu'il s'agit davantage d'objectifs à atteindre, à travers des modalités soigneusement étudiées, que d'un effet mécanique garanti.

Des taxes sans recettes

La notion de réforme fiscale écologique recouvre trois niveaux: la mise en place de taxes spécifiques; l'adaptation d'impôts existants; la transformation du système fiscal.

La première approche est celle de la taxe sur le CO², de la taxe sur les sacs poubelles ou de la future taxe sur les agents énergétiques non renouvelables. On trouve dans ce groupe les taxes d'orientation, dont le modèle pur a cette caractéristique qu'il ne produit pas de recettes: il s'agit plutôt de remplacer ou de compléter une approche par interdiction ou obligation, – système qui a montré ses limites – en faisant jouer les mécanismes du marché. Ce modèle renchérit le coût des comportements à décourager, tout en laissant leur autonomie aux décideurs; le produit de ces taxes est redistribué de manière égale à toute la population (écobonus).

Plus traditionnelle, l'adaptation d'impôts existants consiste à prendre

Une organisation parfaite

UN PROGRAMME TENU à la minute près, et sans effort apparent. L'ensemble des exposés annoncés publiés d'emblée dans un livre de cent vingt-cinq pages remis aux participants à leur arrivée. Une version française intégrale également disponible sur place, sous la forme d'un cahier A4 de 90 pages. Une traduction simultanée des exposés et de la discussion... L'Université et le canton de Berne avaient mis les petits plats dans les grands.

L'étiquette confédérale a été respectée jusqu'à l'absurde: le professeur Hanspeter Kriesi, alémanique de l'Université de Genève, a, comme il se devait, prononcé toutes ses interventions en français, quand bien même seuls les francophones s'étaient munis des écouteurs pour la traduction simultanée, tous les autres intervenants étant clairement de langue allemande.

Le livre *Ökologische Steuerreform für die Schweiz* est publié aux éditions Rüegg, tél. 01/491 21 30, e-mail: rueggerverlag@gr-net.ch.

La version française *Réforme fiscale écologique* est disponible auprès du bureau OKA, tél + fax 031/333 48 53, e-mail: oka@bluwin.ch.

Le rapport du bureau Ecoplan sur les MUEK peut être commandé à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, tél. 031/633.31.63

La réforme fiscale écologique

en compte le critère écologique de la même manière que l'on a toujours pris en compte des considérations économiques et sociales. On peut par exemple transformer l'imposition des véhicules d'une taxe sur la cylindrée en une taxe sur le poids, qui reflète davantage la charge que le véhicule va représenter pour le réseau routier, l'air, le bruit ou la consommation énergétique.

Un débat tactique

La transformation du système fiscal est plus ambitieuse et vise à modifier l'assiette fiscale dans l'idée que cela sera meilleur pour l'environnement, l'économie et l'emploi. La Confédération s'y engage dans le cadre de sa stratégie de développement durable (Agenda 21), en vue du remplacement du régime financier actuel d'ici son ex-

piration en 2007. Comme pour les taxes d'orientation, on retrouve ici la préoccupation de substituer un système à un autre et non d'ajouter de nouvelles taxes ou de nouvelles recettes.

Le principal débat sous-jacent est largement tactique. Les puristes tiennent à dissocier la mise en place de taxes écologiques de toute augmentation du revenu fiscal, en remboursant scrupuleusement le produit des taxes d'orientation et en faisant correspondre des réductions des impôts traditionnels ou des charges sociales à la mise en place d'une taxation écologique, quitte dans un second temps à envisager l'augmentation des barèmes. Les financiers ne voient pas pourquoi ils se priveraient de l'argument écologique pour mieux faire passer des réformes procurant des recettes nouvelles cruellement nécessaires, taxant l'énergie pour fi-

nancer l'AVS, par exemple – avec le risque de perdre sur les deux tableaux. L'analyse du politologue tendait à montrer que, pour une fois, le réalisme politique paraît être du côté des puristes dans un régime de démocratie directe.

Plus spécifiquement, le canton de Berne a procédé à une étude d'ensemble des « instruments économiques pour la protection de l'environnement avec compensation des recettes perdues » (en allemand MUEK) à la portée des cantons. Une foule de taxes imaginatives (sur l'extraction de gravier, sur les places de parcs que les entreprises mettent à disposition du personnel et des visiteurs etc.), une évaluation des effets proposant les inévitables clauses de sauvegarde et des scénarios de restitution aux personnes physiques sont maintenant prêts pour la mise en œuvre, dans l'idée d'améliorer la compétitivité du canton de Berne par rapport aux autres. Ce volet fait lui aussi l'objet d'une publication disponible en allemand et en français.

Au total, une journée qui redonne quelque espoir dans la capacité de renouvellement et d'innovation du fédéralisme suisse. *fb*

SPORT

Et dire qu'au départ le football devait combattre l'alcoolisme

LE FOOTBALL ET L'ARGENT, une petite mise au point s'impose. L'argent n'a pas envahi ce sport récemment. Il lui est consubstantiel dès le début pour une raison qui tient à ses origines populaires. La diffusion initiale du football chez les ouvriers des Midlands britanniques a été le fait des pasteurs anglicans vers 1870, adeptes de l'hygiénisme, qui ont favorisé la pratique sportive dans le but explicite de lutter contre l'alcoolisme. Face à l'aristocratie anglaise, amatrice de rugby, de boxe et de chasse, les ministres du culte ont encouragé un sport peu à l'honneur dans les *high schools*, car jugé insuffisamment viril: le football.

Les espérances des Révérends sont dépassées

La *gentry* anglaise prône alors des valeurs de dilettante dont l'amateurisme sera issu. On ne fait pas commerce de ce qui vous passionne, qu'il s'agisse de collections de vases grecs ou de rugby. Dans les villes industrielles du centre de l'Angleterre, cette éthique ne correspond pas vraiment à la vie quotidienne! Et le succès du football dépasse les

espérances des Révérends. Au début, on joue des matchs paroisse contre paroisse, puis bientôt on crée des clubs, on essaie de rassembler les meilleurs éléments d'une ville pour qu'ils affrontent la cité voisine.

Cette activité devient difficile à concilier avec les horaires de l'usine. C'est ainsi que le premier championnat de football professionnel naîtra en 1880. Il réunira presque exclusivement des clubs issus des villes industrielles, de Birmingham à Liverpool, sera pendant longtemps très influencé par l'esprit anglican et considéré avec le plus parfait dédain par les classes dirigeantes anglaises. D'une certaine manière, dire aujourd'hui du football qu'il est pourri par l'argent revient à épouser le point de vue d'un *gentleman farmer* de la fin du 19^e siècle face au monde ouvrier...

À noter que, sur le continent, les prêtres catholiques prirent le relais des anglicans dans la diffusion du football. Aujourd'hui encore cette histoire est inscrite dans les statistiques: on pratique sensiblement plus le football dans les pays catholiques que dans les régions réformées! *js*

Oubliés...

LE CHANT A JOUÉ un grand rôle au sein du mouvement ouvrier. Sur des airs connus, des paroles militantes étaient composées. Ainsi le *Drapeau rouge* que Paul Brousse, militant de la Commune de Paris, réfugié en Suisse, a écrit à Berne en 1877. C'était après la tentative sauvage de disperser un cortège ouvrier et de s'emparer du drapeau rouge. Chanté sur l'air des *Bords de la libre Sarine*, ce chant a eu diverses versions. Deux strophes sont régulièrement omises, qui se trouvent dans *Un siècle de chansons* publié en 1996 par le CIRA (av. de Beaumont 24, 1012 Lausanne):

« On crut qu'à Berne, en république,
Il pouvait passer fièrement
Mais par le sabre despotique
Il fut attaqué lâchement.

Ce drapeau que le vent balance
Devant un cortège ouvrier
C'est lui! Glorieux il s'avance
En triomphe dans Saint-Imier. » *cfp*

Un concept pauvre: le parking périphérique

Que faire des voitures pendulaires? On s'étonne que, sur un sujet aussi classique, on en soit encore au bricolage.

LORSQUE LA CIRCULATION automobile s'engorge dans les centres- villes, ressurgit le remède classique: bloquer à la périphérie les pendulaires dans des parkings desservis par des transports publics bien cadencés. L'échec de telles réalisations, par exemple Berne-Neufeld, n'ébranle pas la belle assurance.

Ainsi Lausanne aimerait construire à Vennes un parking de dissuasion coûteux. La rétention en périphérie de quelques centaines de véhicules ne soulagera, on le sait, que faiblement le trafic généré par le transit et par les mouvements internes dans le centre même. Les comptages le révèlent à l'évidence. Plus important encore que l'offre de places jouent le facteur temps (rupture de charge + transport public urbain) et le facteur coût (prix du billet de transport aller et retour comparé au prix des parkings du centre).

Ces réserves étant faites, on doit admettre qu'un parking de dissuasion a sa raison d'être. À la condition qu'il soit pensé pour être attractif et efficace. Or, à notre connaissance, la réflexion urbanistique et architecturale est particulièrement pauvre sur ce sujet. Elle ne dépasse guère la proposition simple: une offre de cases et une desserte.

Un programme de services attractifs

Un vrai parking de dissuasion devrait présenter tout un choix de services.

Ce devrait donc être un lieu construit. Il offrira non seulement le ravitaillement en essence, mais la possibilité de faire des achats simples dans des boutiques ou des self-services, de la même manière que cela se pratique dans les gares ferroviaires ou dans les restoroutes. Café et cafétéria font partie de cet équipement; il faudrait y ajouter des salles de conférences, la sortie d'une autoroute étant propice à des réunions sans perte de temps, comme on l'observe près des aéroports. Éventuellement un hôtel pourrait proposer cette gamme de prestations. L'animation du parking doit être conçue aussi en termes de sécurité: seul un lieu animé tard le soir et tôt le matin offre ces conditions et justifie une surveillance à la fois par caméra et

par proximité. Un véritable parking de dissuasion est donc l'équivalent d'une interface. Il devrait par exemple permettre aux commerçants du centre-ville d'y organiser un lieu de dépôt et de livraison rapide pour tout achat encombrant et lourd effectué au centre ville.

Un débat nécessaire

Il est évident que seule une construction d'envergure, éventuellement extensible, répond à ces conditions. De cela, il faudrait débattre. Or on en reste à la seule idée de créer des cases sans définir préalablement un programme sérieux. À défaut, ce sera donc beaucoup d'argent pour un très maigre résultat. *ag*

HOMMAGE

Henri Galland nous a quittés

HENRI GALLAND NOUS a quittés. Il collabora à *Domaine public*, dans sa première formule. En 1965 déjà, il cosigna plusieurs numéros. Il fut rédacteur responsable en 1970 avant la création de l'hebdomadaire, puis, pendant longtemps, membre du Conseil d'administration de *DP*.

Il défendit notamment des idées originales d'aide au tiers-monde. Il fut à l'origine de la création en Tunisie d'une école de dessinateurs en génie civil que finança au départ le canton de Vaud. Il défendit aussi avec beaucoup d'énergie, et parmi les premiers, ce que nous appelions le « don commercialisé ». L'idée était que des fournitures remises à un pays pauvre ou en difficultés ne sont pas, sauf situation d'urgence, distribuées gratuitement afin de ne pas casser la production locale; elles sont vendues à prix bas. L'argent ainsi obtenu est alors consacré au développement des productions indigènes. Enfin Henri Galland se battait pour que la Suisse garde un contact avec tous les universitaires du tiers-monde formés dans nos écoles et qui étaient rentrés dans leurs pays.

Domaine public honore son souvenir.

DP

Tours de Babel

À Fribourg, une société immobilière coopérative, la Sicoop, construit depuis plus de trente ans des logements sociaux. État des lieux des réussites et des échecs.

DANS LE CANTON de Fribourg, l'apparition du logement social se lit dans le paysage, se développant au gré des courbes de la nature, du marché immobilier et des subventions fédérales. La société immobilière Sicoop est un des principaux maîtres d'ouvrage fribourgeois des immeubles subventionnés.

Fondée en 1965 par des organisations syndicales, familiales et de locataires, Sicoop ne vise aucun but lucratif, se finançant uniquement par les loyers et les subventions publiques – fédérale, cantonale et communale. Les locataires deviennent sociétaires en prenant possession de parts sociales en même temps que de leur appartement. 551 logements sont actuellement sous le contrôle de la Sicoop. Prochaine réalisation: une construction de 44 logements pour personnes âgées sise au boulevard de Peyrolles.

Au centre des préoccupations de Sicoop: l'habitat doit être adapté aux possibilités financières des familles. Le groupe fribourgeois se distingue par une recherche continue en matière de logement social. Une recherche qui passe par une étude minutieuse des plans de quartier, où les tours et les blocs d'habitat groupé partagent l'espace avec des «villas coopératives» rangées le long de rues piétonnes. La voiture s'y fait discrète, la convivialité est choyée. Chaque réalisation prévoit des espaces de jeux, magasins, garderie ainsi qu'une pièce pour les réunions de quartier. Idyllique?

Exemples

À l'entrée de Bulle ouest se dresse un complexe locatif plutôt original, qui annonce la vitalité urbaine du chef-lieu de la Gruyère. La «ville aux giratoires» doit faire face à son urbanisation et à l'augmentation de sa population. En 1985, elle met donc au concours la construction d'un immeuble destiné à sa population la plus pauvre. Sicoop est l'heureuse gagnante et réalise une sorte de navire échoué dans cette zone aux rivages de la ville. L'immeuble saute aux yeux, blanc, immense, barrant l'horizon avec le Moléson à l'arrière.

Dès l'arrivée des premiers locataires,

en 1994, la petite ville gruyérienne bruisse de méchantes rumeurs: l'immeuble de Sicoop abriterait tous les damnés de la terre, surtout les étrangers. La sécurité n'y serait pas assurée, l'entrée serait taguée par quelques délinquants en mal d'intégration. Le paquebot est même baptisé «Sarajevo». Le journal *La Gruyère* se fend alors d'une excellente série de trois articles pour rétablir les faits. En réalité, l'immeuble est habité à 80% par des Suisses, essentiellement des familles avec enfants en bas âge et des personnes âgées. La vie des 230 locataires-sociétaires s'est organisée autour du magasin, de la garderie du quartier et des places de jeu; une vie certes moins idyllique que ne l'imaginaient les fondateurs de Sicoop, mais de bon voisinage, sans délinquance ni insécurité. S'il n'y avait le sentiment d'être une tour de Babel abandonnée à la périphérie de la ville. En effet, la longue route sèche au bord de laquelle se trouve l'immeuble n'accueille aucun bus pour relier le centre-ville à ses lointains quartiers. Personnes âgées et familles sont contraintes de s'intégrer, à pied. Depuis deux ans, un conseiller général socialiste rappelle aux autorités leur promesse de mettre en service une ligne de transports publics. En vain.

À Épagny, au pied de la ville de Gruyères, le lotissement Sicoop créé par l'architecte Grobéty rencontre lui

Législation

La Loi fédérale sur l'encouragement à la construction de logements locatifs à des prix avantageux et l'accession à la propriété d'appartements et de maisons familiales est entrée en vigueur en 1975. Ce printemps, le Conseil national a voté un crédit-cadre pour trois ans (1998-2000) de 300 millions. Mais une commission extra-parlementaire réexamine le dossier, ce qui permettra d'attendre la mise en application de la péréquation financière entre les cantons et la Confédération. Entre les spécificités cantonales et les modifications du marché de l'immobilier, le chantier est vaste.

aussi les réticences de la population. Le lotissement est trop éloigné des centres urbains et les problèmes d'intégration se font sentir entre migrants et indigènes. Quant aux immeubles Sicoop installés au Schoenberg, quartier populaire de la ville de Fribourg, si les relations de voisinage ont été jusqu'à présent satisfaisantes, aujourd'hui aussi, la présence des étrangers y est stigmatisée. Sicoop, malgré un projet communautaire solide, des réalisations architecturales originales et un réel souci de confort, peine à remplir ses immeubles.

Difficultés à venir?

En réalité, des sociétés immobilières coopératives comme Sicoop, telles qu'elles se sont créées dans les années 60-70 et développées dans les années 80 rencontreront ou rencontreront nombre de difficultés.

Outre les problèmes d'intégration des locataires entre eux et des immeubles au centre-ville, les logements subventionnés souffrent du pèlerinage social: à Fribourg, le taux de roulement des appartements est élevé, 20%. L'Office cantonal du logement qui octroie les subventions, applique la Loi fédérale prévoyant le réajustement des loyers tous les deux ou trois ans. Vu le nombre d'appartements vacants sur le marché, de plus en plus de familles n'hésitent pas à déménager régulièrement pour aller vers le moins cher au moment des réajustements.

D'autre part, les organismes chargés des immeubles à caractère social les ont construits dans les périphéries rurales ou urbaines. Ce qui semblait attractif dans les années quatre-vingt, quand le marché était saturé, suscite nettement moins d'intérêt aujourd'hui.

Enfin, si la Confédération maintient pour trois ans encore sa politique du logement, les sommes allouées ont été revues à la baisse; le volume global des encouragements a baissé de deux tiers par rapport à la moyenne des cinq dernières années. De plus le Conseil fédéral va profiter de ce laps de temps pour réexaminer l'octroi des subventions destinées au logement social. Un problème pour des coopératives trop dépendantes de la manne fédérale

Le marché navigue à contre-courant

Par Jean-Yves Pidoux, professeur de sociologie à l'Université de Lausanne

D'une panne d'électricité en Nouvelle-Zélande, Jean-Yves Pidoux tire quelques lumières sur les rôles de l'État et du marché.

JE VOUDRAIS ABORDER un sujet qui a déjà fait l'objet de nombreux articles dans *DP*: celui du marché de l'électricité. Profane, je me limiterai à une anecdote et à une extrapolation.

La plus grande ville de Nouvelle-Zélande, Auckland, est habitée par près d'un tiers de la population du pays. Elle est alimentée en électricité par des compagnies privées qui ont racheté les réseaux de distribution.

Obscurité dans la ville

Or la société qui achemine l'énergie au centre-ville, un bureau d'avocats d'affaires, n'a pas entretenu un réseau désuet, qui devait être refait depuis des années, voire des décennies – ce qui en avait diminué le prix d'achat, car son acquisition aurait dû être couplée à des plans d'investissement à long terme. Elle s'est, en bonne rationalité spéculative, contentée d'engranger les profits immédiats. Mais, *El Niño* aidant, la consommation d'électricité a été très forte durant la saison estivale. Tant et si bien qu'un des quatre très gros câbles d'alimentation a lâché, suivi par un deuxième, puis, très rapidement par les deux derniers. En février, le centre-ville s'est trouvé privé de courant électrique, pour une période que des prévisions optimistes voyaient de quelques jours, mais qui durait toujours deux semaines plus tard.

Ce centre, «poumon économique» du pays, est le quartier des affaires, des banques, des magasins – toutes activités très dépendantes de l'électricité: on ne peut aujourd'hui faire de l'import-export ou «jouer» en bourse sans brancher un ordinateur, commercer sans avoir un réfrigérateur, etc. L'activité économique de la ville, voire du pays, s'est donc trouvée sinon paralysée, du moins très ralentie. *Le Monde* (13.3.1998) a croqué ces cadres qui grimpaient à pied les dizaines

d'étages de buildings privés d'ascenseur pour, lampe frontale allumée, chercher quelques disquettes dans leur bureau, avant d'aller travailler chez eux, en banlieue, où le courant n'était pas coupé. Des journaux ont été composés sur des ordinateurs portables. Des pans entiers de l'activité économique ont été d'urgence déplacés. Des magasins ont bradé leurs stocks de denrées périssables, des restaurants ont mis la clé sous le paillason.

Effets pervers du marché

Le courant n'a été sporadiquement rétabli que dans les entreprises qui ont pu louer des groupes électrogènes, puis grâce à un cargo mouillé dans le port, dont les génératrices ont pu alimenter plus régulièrement la ville. Reste que les travaux de réparation et de rénovation du réseau vont durer plus d'un an.

De tout cela, on tirera d'abord une conclusion sur l'inégalité face aux difficultés; les petits ont subi durement la panne, et nombre de commerces de détail ne s'en relèveront pas; les grandes entreprises, aux reins plus solides, ont pu mobiliser les moyens nécessaires à des réparations «de fortune»...

L'épisode appelle en outre un commentaire grinçant. L'économie privée a, de par une privatisation, été privée de l'énergie dont elle avait besoin pour fonctionner. Un marché libéralisé s'avère ne pas être si favorable au fonctionnement du marché dit libre. N'étaient les difficultés que cette panne a représentées pour des milliers d'employés et de petits indépendants, on se gausserait des «effets pervers» du «tout-au-marché».

La télévision néo-zélandaise a alterné reportages sur le vif et débats sur les responsabilités de ce scandale national. Les affreux capitalistes y ont passé de mauvais moments; le gouvernement, farouchement néo-libéral, a reçu moins que sa part de critiques.

Or l'événement prouve que le marché ne peut, en tant que marché, fonctionner sans des limites établies par un État au fait de ses tâches régulatrices. Certes, Offre a bien montré la «contradiction primaire des États capitalistes», contraints de favoriser l'activité d'un marché qui vient s'opposer à eux, qui les affaiblit en

même temps qu'il les finance – via entre autres la fiscalité. De même, dans un excellent article du *Monde Diplomatique* (mars 1998), Bourdieu décrit le néo-libéralisme comme un «programme de destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur»; comme Offre, il évoque le paradoxe de la haute administration qui prône une politique visant son propre dépérissement.

Mais la panne d'Auckland montre les limites de la libéralisation: certaines prestations s'avèrent plus favorables à l'économie lorsqu'elles sont publiques que si elles sont privatisées. L'État n'est pas seul à connaître la contradiction et le paradoxe; le marché aussi connaît des mécanismes auto-destructeurs.

État régulateur

Avec Bourdieu, je rappellerai que, si la société est encore vivable et que l'ordre social ne s'effondre pas, c'est moins grâce au fonctionnement du marché que grâce à «la permanence ou la survivance des institutions et des agents de l'ordre ancien en voie de démantèlement», à «tout le travail de toutes les catégories de travailleurs sociaux», à «toutes les solidarités sociales, familiales ou autres».

Dans la défense de l'intérêt public, on soutiendra alors critiqueusement l'État, «dépositaire [des] valeurs universelles associées à l'idée de public». Il a certes une «main droite», qui garantit le fonctionnement du marché et la propriété privée. Mais les citoyens et le monde politique devraient préserver et fortifier sa «main gauche», qui veille au sort des plus démunis, garantit la justice et redistribue plus équitablement les richesses. Est-il si inconvenant de lutter pour l'existence d'un État qui ne soit pas manchot? Et devons-nous pousser l'insistance ou l'humilité jusqu'à rappeler que même le marché – lui dont les thuriféraires ne pensent qu'à ça – y «trouvera son compte»? ■

Pierre Bourdieu, «L'essence du néo-libéralisme», *Le Monde diplomatique*, mars 1998

Claus Offe et Volker Ronge, «Theses on the theory of the state», *New German Critique*, 1975, vol. 6.

Les plantes transgéniques seront stériles, comme les hybrides

Un des enjeux des plantes transgéniques est le privilège de l'agriculteur. Le Parlement européen l'a maintenu; encore faut-il que les graines soient fertiles.

NOUS AVIONS FAIT état ici (DP 1344) de la satisfaction de voir le Parlement européen maintenir le privilège de l'agriculteur; en clair, le cultivateur peut, comme par le passé, récupérer les semences et les replanter; comme les plantes transgéniques commercialisées jusqu'ici sont fertiles, les producteurs de semences transgéniques pouvaient craindre une vente unique par cultivateur. Aux USA, le problème était «résolu» par un mé-tayage où la firme restait propriétaire de la totalité de la récolte obtenue par les semences transgéniques.

Stériliser les plantes transgéniques

Mais si le système juridique est caractérisé par sa majestueuse lenteur, celui du génie génétique l'est par son enthousiasme frénétique. Le 3 mars, la patente 5 723 765 était accordée conjointement à la firme Delta and Pine Land Co. (rachetée depuis par Monsanto) et au Département de

l'agriculture américain, pour une méthode permettant de stériliser les plantes transgéniques. Je ne résiste pas au plaisir de vous offrir un extrait du sommaire du brevet (trad. ge):

«Une méthode pour créer une plante transgénique à partir d'une cellule végétale transfectée avec des séquences d'ADN comprenant un premier gène dont l'expression résulte dans un phénotype altéré lié à un promoteur transitoirement actif, le gène et le promoteur étant séparés par une séquence de blocage flanquée de chaque côté par des séquences d'excision spécifiques pour le promoteur répressible, un deuxième gène qui code pour une recombinase spécifique pour les séquences d'excision liées au promoteur répressible et un troisième gène qui code pour le répresseur spécifique du promoteur répressible».

Une réaction politique

En moins obscur, il s'agit d'insérer dans la semence un gène – appelé *Late embryogenesis abundant* (LEA) – qui stérilise les graines mais qui n'est activé que lorsque la plante atteint sa maturité. Selon ce principe, les graines de la deuxième génération sont ainsi incapables de germer et le cultivateur est dans l'obligation de renouveler chaque année son stock de semences. La mise en œuvre de ce verrou biologique reste délicate (en particulier pour activer le gène LEA au bon moment); les appli-

cations commerciales, prévues d'abord pour le coton, ne seront pas réalisées avant l'an 2004.

Faut-il se précipiter et lancer une initiative interdisant les plantes transgéniques? Quelques réflexions sur cet incident. D'abord, c'est le retour à la case départ, puisque les plantes transgéniques auront le même statut que les plantes hybrides, pour lesquelles les grandes firmes ont déjà le monopole. Ensuite, paradoxalement, le brevet, publié bien avant sa mise en application, laisse au politique un temps d'anticipation – l'octroi du brevet n'impliquant pas une autorisation à disséminer ces plantes. Troisièmement, on a dénoncé le fait qu'un organisme public, le Département de l'agriculture, soit coauteur d'un brevet officiellement destiné à garantir les revenus des firmes biotechnologiques. Mais au contraire, ne faudrait-il pas y voir un puissant levier d'action des citoyens, en quelque sorte copropriétaires de ce brevet? Une voie pour garantir l'équité dans le monde futur de l'agriculture transgénique, c'est d'y associer intensément la recherche publique, et de donner à cette recherche les armes techniques et juridiques pour la bataille des brevets. ge

Le Monde, 12 juin 1998; United States Patent Office (www.uspto.gov/); Rural Advancement Foundation International (www.rafi.ca/).

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Anne Rivier

Le Débat: Jean-Yves Pidoux

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

PRVÉS DU PUISSANT moteur de débats qu'est l'initiative populaire, les Français se lancent dans une «conférence de citoyens» consacrée à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation. Organisée par l'Assemblée nationale, cette conférence réunit deux groupes, un d'experts et l'autre de profanes, les profanes étant sélectionnés par l'IFOP. Ce dernier panel s'est constitué en jury pour élaborer des recommandations. En attendant la publication, vous pouvez participer au débat sur le site de l'assemblée nationale (<http://www.assemblee-nat.fr/for/forumgenetique.htm>).

MONSANTO, LA PUISSANTE firme américaine qui se caractérise tant par sa foi absolue dans le génie génétique – seul garant à ses yeux de la biodiversité et du développement durable – que par son agressivité (poursuite en justice des malheureux paysans qui ont replanté des semences transgéniques récupérées, rachats systématiques de petites firmes biotechnologiques) se propose d'éduquer les Européens sur le génie génétique et ses bienfaits.

Pleines pages de publicité dans les journaux français, mais surtout un site à savourer: www.monsanto.fr/. (Honnêtement, le site est bien fait).

Le match à la radio

Au temps de Squibbs, de Kiki Antenen, de Bickel ...

MES COPINES ADORENT la coupe Romanoff. Je ne jure que par la coupe du Monde. C'est que, chez moi, le gène du ballon rond s'est trompé de sexe. Tout ça à cause de Max qui regardait le match à la radio.

Max était mon grand-père et n'avait que des qualités: sa passion pour le foot n'était pas la moins noble à mes yeux. Elle transcendait nos dimanches communs et Dieu sait s'il y en eut. Rien n'égalera jamais le bonheur de toutes ces vacances passées chez mes grands-parents. Ma présence chamboulait leur agenda à mon seul profit. Délivrée de mes cadets, j'y savourais les privilèges de l'enfant unique. Et si chaque jour était un anniversaire, le dimanche était un gala.

Ça commençait au petit-déjeuner. Levés plus tard, mes hôtes s'y révélaient d'une remarquable bonne humeur. Transfigurée, opulente, la collation avait tendance à s'éterniser. Vers dix heures, cependant, ma grand-mère se ressaisissait, nous pressait un peu. Le dîner à préparer. L'horaire à tenir. «Le match de ton grand-père, c'est sacré, tu comprends?» Pour comprendre, je comprenais très bien. Max était le chef, Max commandait et Marie, sa femme, obéissait. Aussi, quand midi sonnait à la pendule neuchâteloise, le repas fumait très haut sur les chauffe-plats. Dans mon assiette, la traditionnelle purée creusée de lacs caramel, saveur laiteuse relevée des sucres concis du rôti. Au dessert, des fraises sous leur couette vanille, des charlottes cannellées, ou des pommes au four, leur œil borgne piqué de raisins de Corinthe, leur peau cisailée de cicatrices de cristal. Le café, enfin, avec le droit exclusif de tremper mon carré de chocolat dans la tasse de l'un ou de l'autre.

Début de cérémonie

Suivait alors la lancinante, l'interminable attente. Max tournait en rond, les pouces dans ses bretelles. Marie débarrassait en silence, puis se réfugiait à la cuisine où la vaisselle prenait un bain lustral prolongé. Préoccupé, l'œil braqué sur le cadran de sa montre, Max retardait son plaisir. La cérémonie exigeait des aménagements. Le fauteuil à oreilles en était la principale victime.

Déplacé de son groupe d'origine, il était traîné sur trois bons mètres de tapis récalcitrant, et amené, solitaire et nu, devant la radio. Le poste me paraissait énorme. Il m'était strictement interdit d'y toucher. Sa boîte arborait dans sa partie supérieure une vitre noire marquée de capitales blanches que parcourait un curseur radium. En hiver, le mercredi soir, dans la pénombre du concert classique, j'y fixais une lumière qui battait la mesure de mes émois musicaux jusqu'au moment où les propos de Franz Walter m'envoyaient au lit. Aux dernières nouvelles, j'y recherchais les villes évoquées par le speaker. Ma grand-mère, elle, y souriait aux anges lorsque Wilhelm Backhaus en personne nous faisait l'honneur d'une visite. Ce que mon grand-père y voyait le dimanche, en revanche, restait caché au commun des mortelles: les meilleurs matchs de football de Suisse, ni plus ni moins.

Des réactions curieuses

Sa cuisine rangée, Marie nous installait loin derrière Max, à la petite table devant la fenêtre. Après l'avoir déblayée de ses *Feuilles d'Avis*, de ses catalogues de tricot et de ses piles de courrier, elle y étalait mes jeux préférés, échelles, dames ou nain jaune. À peine avais-je fait rouler mon dé sur la nappe que Squibbs s'annonçait du Wankdorf. Max, assis et contraint depuis de longues minutes, se retournait d'un bloc, l'index sur la bouche, la pupille en furie. Marie baissait l'épaule. Le rideau s'ouvrait sur les trois coups de mon cœur. Les encouragements bruyants des supporters masquaient l'entrée en scène des acteurs. Bienveillant, Squibbs répétait leurs noms, leurs attributions. À cette énumération, Max développait de curieuses réactions. La composition des équipes, en particulier, le soulevait de son siège ou le lançait dans d'incompréhensibles monologues. Le déroulement du jeu lui-même provoquait ensuite des associations syntaxiques que je savais par cœur. Elles m'ont beaucoup servi. Modernisées, actualisées, elles me servent encore aujourd'hui dans la chaude et virile promiscuité des pelouses du Servette. On y parlait de Kiki Antenen, trop jeune en attaquant, de Hügi, indispensable en centre-avant, de celui-là,

trop vieux en «inter». On y fustigeait le demi incontrôlable. Et Fatton ceci, et Neury comme ça, les arrières pas assez en avant, les ailiers trop au centre, les qualificatifs défilaient, invariables, irrémédiablement subjectifs: la relance déficiente, l'amorce des replis anémique, Bickel, un artiste, Vonlanthen, un orchestre symphonique, les Suisses allemands inventifs, les Suisses romands impulsifs, les «fouls» injustifiés, les «goalkeepers» héroïques, les «offside» contestables. Et les goals toujours pour demain.

La première mi-temps liquidée, Marie allait préparer le thé. Max se levait, se dégourdissait les jambes, sautillait en lui emboîtant le pas. Tacle léger ou faute de main, le rapprochement tactique restait impuni. Touchée au but, Marie fondait, incapable de résister à la prune radoucie. Alors, radieux, Max revenait en sifflotant, le sucrier dressé comme un trophée. Il s'asseyait à ma table, louait ma sagesse, me promettait un match, un vrai, pour bientôt. Je lui posais les questions classiques, éternelles. Le hors-jeu, hors terrain et à la radio, me donnait déjà des kilomètres de fil à retordre. La deuxième mi-temps était censée éclairer ma lanterne. Son fauteuil réinvesti, le corps aimanté au poste, Max gesticulait, applaudissait, me prenait à témoin, les bras en V, le torse incliné: «Regarde, tu as vu? C'est ça, exactement ça. Sur le centre venu de la gauche, Kiki était un poil trop près du but. Tu as compris maintenant?»

À chaque fois, Marie s'insurgeait. Une meringue dans la joue, sa cuillère à crème en balancier, elle criait: «Laisse-la donc, Max. Tu l'ennuies, à la fin. C'est une fille, pas un garçon!»

Marie avait des certitudes. Max, de l'imagination.

Ils étaient faits l'un pour l'autre.

Anne Rivier

Médias

LA PRESSE SYNDICALE cherche la meilleure formule: *Il Lavoro*, organe des Organisations chrétiennes-sociales tessinoises, a adopté le demi-format dès juin. Tirage contrôlé REMP: 39944. cfp